

# AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

---



- 1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
- 2. POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
- 3. OBJET de la CONSULTATION** : **Marchés de Fournitures décomposés en 2 Lots** :  
**Lot N° 1 : 1 Rotobroyeur**  
**Lot N° 2 : 1 Caisson à ridelle rabattable pour 3T5 -**
- 4. PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Articles 28 CMP) **MAPA n° 2011/ 012 F**
- 5. CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés** : **(Voir R.C.)**

## Candidatures

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques- expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

## Offres :

- Prix (60%)
- Valeur technique (40%)

- 6. Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire
- 7. Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 8. Retrait du Dossier de Consultation** :

➔ **Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –**

➔ **Retrait sur le site** : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

- 9. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : règlement par mandat administratif en 30 Jours maximum - Budget 2011 Section investissement (fonds propres et subvention du Conseil Général).
- 10. Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) – web : [www.ta-toulouse.juradm.fr](http://www.ta-toulouse.juradm.fr).
- 11. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
  - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
  - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
  - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
  - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- 12. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : Jeudi 14 avril 2011 - 10 h –
- 13. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : Lundi 21 mars 2011